



INFORUP

Semaine du 31 octobre au 4 novembre 2016

Nota bene : le prochain bulletin de l'Inforup sera daté du jeudi 10 novembre, du fait de l'Armistice du 11 novembre

MERCOSUR : UN ACCORD À DOUBLE VITESSE. L'ARGENTINE SOULIGNE L'URGENCE D'UN ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE AVEC L'UE TANDIS QUE LE PRÉSIDENT DU PARLEMENT DU MERCOSUR SE MONTRE PLUS PRUDENT :

Lors d'une rencontre avec une délégation du Parlement européen en visite à Buenos Aires, mercredi 2 novembre, la ministre argentine des Affaires étrangères, Susana Malcorra, a souligné l'urgence de mener à bien les négociations pour un accord de libre-échange entre l'UE et le Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay, le Venezuela ne participant pas aux pourparlers), dont le processus connaît de nombreux obstacles depuis plus d'une décennie (lancé en 1999, gelé en 2005, puis relancé en 2010). L'Argentine se place aujourd'hui comme le leader des négociations côté Mercosur. Mme Malcorra a martelé que les pourparlers commerciaux avec l'UE sont une « question pressante, voire urgente », compte tenu de la situation économique actuelle. Elle a également admis que l'agriculture était la question la plus complexe, un secteur où l'UE pourrait ressentir un impact. « Mais nous devons comprendre qu'il s'agit d'un accord stratégique pour l'Europe et le Mercosur, et on ne peut s'attendre à un résultat à somme nulle », a-t-elle ajouté. L'échange des offres en matière d'accès au marché (qui couvre les marchandises, les services et les marchés publics) a eu lieu le 11 mai dernier puis le premier round de pourparlers techniques a suivi, du 10 au 14 octobre derniers à Bruxelles. Le deuxième round est prévu en mars 2017 à Buenos Aires. Le président de la commission du commerce international du Parlement européen, Bernd Lange (S&D, Allemagne), a affirmé que l'Europe était « très intéressée à accélérer les négociations » et qu'il y avait des « indications claires » en ce sens. Toutefois, lors d'une rencontre le même jour avec la délégation du Parlement européen, le président argentin du Parlement du Mercosur

(le Parlasur), Jorge Taiana, a jugé « peu satisfaisante » l'offre actuelle de l'UE. Regrettant que les négociations prennent autant de temps, M. Taiana a prévenu que « rien ne serait signé en l'absence d'un accord équilibré ». L'offre de l'UE propose des parts de marché assez réduites pour des produits sans aucun degré d'élaboration, mais l'UE demande que le Mercosur ouvre son industrie et ses services, ce qui a des conséquences négatives sur la perspective d'un développement intégré et équilibré, a-t-il estimé. Il a en outre invité les membres du Mercosur à renforcer leurs liens avec les régions voisines et avec les régions émergentes.

LA COMMISSION VEUT METTRE A JOUR LE CADRE EUROPÉEN RELATIF AUX DROITS D'ACCISE SUR LES BOISSONS ALCOOLISÉES :

La Commission européenne a publié, vendredi 28 octobre, une série de recommandations afin d'améliorer le cadre des droits d'accise sur les boissons alcoolisées. De manière générale, la Commission estime que la directive de 1992 concernant l'harmonisation des structures des droits d'accises sur l'alcool et les boissons s'est révélée efficace et appropriée pour permettre une collecte adéquate des droits d'accise pour une large majorité des parties prenantes. Toutefois elle indique que les règles actuelles, qui ont plus de vingt ans, ont besoin d'être mises à jour dans le contexte de la lutte contre la fraude fiscale. En particulier, elle s'intéresse aux possibilités de réduire les coûts pour les petites exploitations et au manque de clarté en ce qui concerne les exemptions pour l'alcool dénaturé. Le rapport ne mentionne jamais spécifiquement le rhum. Le rapport est disponible en langue anglaise à ce lien : https://ec.europa.eu/taxation_customs/sites/taxation/files/com_2016_676_en.pdf

SIGNATURE DU CETA : Les Parlements des trois entités fédérées de Belgique- la Région wallonne, la Région Bruxelles-Capitale et la Fédération Wallonie-Bruxelles - qui avaient longtemps refusé d'octroyer au gouvernement fédéral belge les pleins pouvoirs pour signer l'accord de libre-échange UE/Canada (CETA) ont successivement donné leur feu vert le vendredi 28 octobre dernier. Le ministre-président de la Région wallonne, Paul Magnette, s'est réjoui, devant le Parlement de Namur, le même jour, du compromis trouvé. « Le CETA amendé, le CETA corrigé, est plus juste que l'ancien CETA, il offre plus de garanties que l'ancien CETA et c'est celui-là que je défends devant vous », a-t-il plaidé. Le gouvernement fédéral et les sept entités fédérées belges avaient dégagé un accord, la veille, sur une déclaration unilatérale de la Belgique fixant des conditions strictes pour sa signature du CETA. Suite à cela, et à l'occasion de leur 16ème sommet bilatéral, l'Union européenne et le Canada ont signé, le dimanche 30 octobre, l'accord du CETA. Cette signature est intervenue après deux semaines de négociations marathon avec plusieurs échelons administratifs de la Belgique, comme évoqué plus haut, dernier pays à approuver la signature de l'accord

commercial. La Wallonie voulait notamment des garanties pour la protection de son agriculture, des services publics et sur la juridiction visant à régler les litiges entre investisseurs et États. « En apposant sa signature, le Canada, comme les Vingt-huit États de l'UE, affirme son engagement à l'égard d'une entente commerciale qui vise à assurer un meilleur avenir pour tous les citoyens », a déclaré le Premier ministre canadien, Justin Trudeau. Selon lui, « le CETA augmentera de 20% les échanges entre les pays partenaires », contribuera à une croissance économique qui profite au plus grand nombre et maintiendra des normes communes élevées. Lui emboîtant le pas, le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, a insisté sur le respect de valeurs et principes tels que « le travail décent, la santé et la sécurité, la diversité culturelle, la qualité de l'air, (...) la défense des services publics » pour justifier la signature de l'accord commercial avec le Canada, « le meilleur et le plus progressiste jamais négocié par l'UE ». Le président de la Commission européenne a estimé que le CETA fixait le niveau d'ambition souhaité par les Européens pour les accords commerciaux bilatéraux en cours de négociation, notamment l'accord TTIP négocié avec les États-Unis. L'un des éléments les plus controversés du CETA concerne la création du mécanisme ICS d'arbitrage des litiges entre investisseurs et États, pour lequel la Belgique sollicitera l'avis de la Cour de justice de l'UE quant à sa compatibilité avec le droit européen. « Nous avons travaillé pour mettre au point un nouveau modèle, amélioré, plus progressiste pour assurer que les gouvernements ont toujours le droit de défendre les préoccupations de leurs citoyens », a considéré M. Trudeau. Afin de répondre aux craintes soulevées, l'UE et le Canada ont adopté une déclaration interprétative commune qui a été renforcée pour faciliter le feu vert belge à la signature du CETA. Outre la réaffirmation de la capacité des États à réglementer et à fournir des services publics, cette déclaration note que le mécanisme ICS constitue un « changement radical » dans la façon d'arbitrer les différends internationaux liés à l'investissement (création d'une cour d'appel, indépendance des 15 juges, audiences publiques...) et il devrait contribuer, à terme, à la mise sur pied d'une juridiction multilatérale ad hoc. D'ici à l'entrée en vigueur de l'accord commercial, l'UE et le Canada élaboreront aussi « un code de conduite afin de garantir davantage l'impartialité des membres des tribunaux, leur méthode de travail, leur niveau de rémunération ainsi que leur processus de sélection », souligne cette déclaration. Désormais signé, le CETA entrera en vigueur de manière provisoire pour les domaines de compétence européenne exclusive, après que le Parlement européen aura apporté son consentement, lors de la session plénière de décembre. Au total, côté européen, pas moins de 38 parlements nationaux et régionaux seront appelés à ratifier l'accord commercial UE/Canada afin que celui-ci soit totalement applicable, et notamment le mécanisme ICS.

TTIP - REFUS D'ABANDON DU TTIP ET REACTION DE FEKL AU SUJET DE LA POLITIQUE COMMERCIALE DE L'UE :

La commissaire au Commerce, Cecilia Malmström, a réaffirmé sa foi, le samedi 29 octobre dernier, dans les négociations en cours pour un accord de libre-échange UE/États-Unis (TTIP), malgré l'échec des deux parties à ficeler un accord avant le terme du mandat de l'administration du président américain sortant, Barack Obama en janvier 2017. Cet échec résulte notamment de divergences persistantes sur l'accès au marché. « Le TTIP n'est pas mort, mais le TTIP n'est pas encore un accord », a lâché Mme Malmström, à l'issue de la cérémonie de signature par la Belgique de l'accord de libre-échange UE/Canada (CETA), qui avait ouvert la voie à la signature du CETA par l'UE, dimanche 30 octobre. Le lendemain, le secrétaire d'État français au commerce extérieur, Matthias Fekl, a de nouveau critiqué le manque de transparence et de réciprocité dans les négociations sur le TTIP, dans un entretien avec le média français TV5 Monde. Ces négociations devraient reprendre sur de nouvelles bases avec la prochaine administration américaine, notamment « en posant un préalable : tant que les Américains appliqueront de manière unilatérale leur droit et puniront des entreprises étrangères pour méconnaissance du droit américain, il ne pourra pas y avoir de négociation », a déclaré M. Fekl. Interrogé à nouveau le mercredi 2 novembre, M. Fekl a réitéré son opposition au processus actuel des négociations TTIP dénonçant en particulier le « mépris de l'agriculture française » dans ces négociations. Qui plus est, M. Fekl a également appelé à impliquer les Parlements dès le début des pourparlers de libre-échange entre l'UE et des pays tiers. « Après 30 ans de dérégulation néolibérale, il y a besoin d'un retour de la démocratie et de la puissance publique dans les négociations économiques internationales », a affirmé M. Fekl. M. Fekl a appelé à une « refondation » de la politique commerciale de l'UE pour « mettre les Parlements au début du processus (...) et pas devant le fait accompli à la fin ». « Ce que l'Europe donne, elle doit le recevoir en échange. Pendant trop longtemps, elle a appliqué naïvement des dogmes néolibéraux », a-t-il affirmé, plaidant pour « le retour de la puissance publique, le retour des règles dans la mondialisation ». Le dernier round en date des négociations TTIP au plan technique, du 3 au 7 octobre dernier à New York, n'a permis d'avancer que sur la consolidation du texte d'accord, en particulier dans le volet relatif à la réglementation. À la veille de l'élection présidentielle américaine, le 8 novembre, le prochain (le 16ème) round de négociation n'est pour le moment pas programmé.

ACTE DÉLÉGUÉ SUR LE PROGRAMME DE DISTRIBUTION DE FRUITS ET LÉGUMES DANS LES ÉCOLES :

La Commission européenne a adopté, ce jeudi 3 novembre, un acte délégué visant à assurer le bon fonctionnement du programme communautaire de distribution de fruits et de légumes, de bananes et de lait dans les

établissements scolaires. Cet acte délégué (qui n'est pas encore adopté formellement) contient des dispositions complétant certaines parties « non essentielles » des règles dans les domaines suivants : (i) élaboration des stratégies des États membres pour la mise en œuvre du programme à destination des écoles et des mesures éducatives d'accompagnement ; (ii) coûts admissibles ; (iii) agrément et sélection des demandeurs d'aide et détermination des sanctions pour les demandeurs qui ne satisfont pas aux exigences ; (iv) quantités maximales en sucre ajouté qui peuvent être autorisées par les États membres dans les produits distribués et exigences afin de garantir la valeur ajoutée et la visibilité du programme. Il comprend également des dispositions sur le calcul du taux de change pour les montants accordés au titre du programme à destination des écoles. Le règlement 1308/2013 fusionne dans un cadre juridique unique deux programmes séparés à destination des écoles : le programme en faveur de la consommation de fruits à l'école et le programme en faveur de la consommation de lait à l'école. Il est prévu un soutien plus ciblé et un renforcement de la dimension éducative. Il confère également à la Commission le pouvoir d'adopter des actes délégués et des actes d'exécution. Au fil des années de programmation précédentes, le budget alloué à cette initiative a connu une tendance progressive à l'augmentation pour atteindre 150 millions d'euros aujourd'hui. Néanmoins, même si l'utilisation de l'enveloppe est également en hausse, on constate tout de même une diminution du pourcentage des fonds alloués utilisés. La France connaît un taux d'absorption des fonds alloués à ce programme inférieur à 50 % alors qu'elle fait partie des États membres recevant le plus d'argent (en partie grâce à ses régions ultrapériphériques). Qui plus est, la nouvelle réglementation du programme de distribution de fruits et légumes dans les écoles prévoit des sanctions pour les États membres n'utilisant pas au moins la moitié de leur enveloppe, telles que l'impossibilité de demander une enveloppe supplémentaire l'année suivante.

LA PRÉSIDENTE SLOVAQUE DU CONSEIL SOUMET UN COMPROMIS SUR LA RÉVISION DU CADRE FINANCIER PLURIANNUEL (CFP) :

Vendredi 4 novembre, un texte de compromis proposé par la Présidente slovaque du Conseil de l'UE va être discuté au sujet de la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel (CFP) 2014-2020. L'objectif est de trouver un accord sur ce dossier avant la fin de l'année et, si possible, lors du Conseil des Affaires générales du 15 novembre. Les négociations entre les États membres entrent dans le vif du sujet. Les deux questions qui poseraient le plus de problèmes seraient les modalités de financement des fonds supplémentaires pour les domaines prioritaires (sécurité, migration, croissance et emploi) et la comptabilisation des instruments spéciaux (Fonds de solidarité de l'UE, Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, réserve d'aide

d'urgence et instrument de flexibilité). La Commission européenne a proposé de dégager 6,4 milliards d'euros sur la période 2018 à 2020 pour financer les priorités. La Présidence slovaque propose de réduire cette enveloppe supplémentaire à 5,8 milliards d'euros tout en organisant davantage de redéploiements internes aux rubriques concernées. Par ailleurs, beaucoup d'États membres s'opposent à l'idée de mettre en place une nouvelle réserve pour gérer les crises dans l'Union. Le Conseil souhaite traiter le dossier du CFP séparément des négociations sur le budget 2017. Le Parlement européen estime, pour sa part, qu'il s'agit d'un paquet unique.

BREXIT – LE CALENDRIER BRITANNIQUE DE SORTIE DE L'UE MIS EN DIFFICULTÉ PAR LA HAUTE COUR DE LONDRES : Dans un discours prononcé à la mi-octobre, la nouvelle Première ministre britannique, Theresa May, avait affirmé lancer la procédure de sortie de l'UE d'ici à fin mars 2017. Pourtant, une autre institution interpellée par des anti-Brexit, la Haute Cour de Londres, a jugé, jeudi 3 novembre, que le gouvernement britannique devait d'abord obtenir l'aval du Parlement – majoritairement opposé au Brexit - avant de mettre en œuvre l'article 50 du Traité de l'UE sur la sortie d'un membre. La Haute Cour de Londres est une juridiction d'exception de rang supérieur et qui ne statue que sur les affaires les plus importantes. Le gouvernement britannique a aussitôt annoncé son intention de faire appel, rappelant, par la voix de son porte-parole, que « *le pays a voté pour quitter l'UE lors d'un référendum approuvé par le Parlement et le gouvernement est déterminé à respecter le résultat du référendum.* » Il a toutefois déjà indiqué qu'il restait possible de maintenir le calendrier initial de notification à l'UE, calendrier qui avait été accueilli favorablement à Bruxelles. Commentant l'arrêt de la Haute Cour, le journal britannique *The Guardian* a relevé qu'en accordant le droit au gouvernement d'activer seul l'article 50, la séparation des pouvoirs serait sapée. Plusieurs grands journaux britanniques ont considéré que l'arrêt de la Haute Cour constituait un camouflet pour le gouvernement. L'appel que souhaite introduire le gouvernement contre cet arrêt pourrait être examiné dès le 7 décembre par la Cour suprême du Royaume-Uni. Cette dernière pourrait statuer au début du mois de janvier 2017. En cas de victoire du gouvernement, le calendrier initial serait préservé. Dans l'hypothèse inverse, les députés auraient à s'exprimer sur le sujet, retardant le calendrier de Mme May. Mais, d'après le think-tank britannique *Open Europe*, si les parlementaires s'opposaient à respecter le référendum du 23 juin dernier, la situation pourrait devenir « *explosive* » pour le pays.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 7 AU 11 NOVEMBRE 2016

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	CONSEIL DE L'UE	MINISTÈRES FRANÇAIS
Lundi 07/11	Nouveau trilogue sur l'agriculture biologique Commission du PE pour l'agriculture	Nouveau trilogue sur l'agriculture biologique	Nouveau trilogue sur l'agriculture biologique	
Mardi 08/11	Commission du PE pour l'agriculture			
Mercredi 09/11	Commission du PE pour la pêche Commission du PE pour le commerce international (Mercosur, CETA) Commission du PE pour le budget La députée Ulrike Rodust rencontre les exécutifs régionaux des RUP et les Comités régionaux des pêches			
Judi 10/11	Discussion sur l'avenir des flottes des pêches au sein d'un groupe de discussion réunissant des eurodéputés, les exécutifs régionaux des RUP, les Comités régionaux des pêches et des experts			
Vendredi 11/11			Conseil Affaires étrangères	